




SIGNATURE DE LA CONVENTION D'ADHÉSION « PETITES VILLES DE DEMAIN » DU PAYS DE FALAISE

élu référent 

Jean-Philippe MESNIL

Président de la Communauté de Communes du Pays de Falaise

Le ministère de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités locales a lancé le 1^{er} octobre 2020, un nouveau dispositif national, dénommé « Petites villes de demain » ayant pour objectif de donner aux élus des villes de moins de 20 000 habitants, montrant des signes de vulnérabilité et exerçant des fonctions de centralités, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire.

UNE CANDIDATURE COMMUNE

Une candidature commune des villes de Falaise, de Potigny et de Pont d'Ouilly, portée et soutenue par la Communauté de Communes du Pays de Falaise, a été déposée le 19 novembre 2020 et a été retenue.

Afin de formaliser et d'acter l'engagement des Collectivités bénéficiaires et de l'Etat dans le programme Petites villes de demain, une convention d'adhésion doit être signée.



LA CONVENTION A POUR OBJET :

- > De préciser les engagements réciproques des parties et d'exposer les intentions des parties dans l'exécution du programme ;
- > D'indiquer les principes d'organisation des Collectivités bénéficiaires, du Comité de projet et les moyens dédiés par les Collectivités bénéficiaires ;
- > De définir le fonctionnement général de la Convention ;
- > De présenter un succinct état des lieux des enjeux du territoire, des stratégies, études, projets, dispositifs et opérations en cours et à engager concourant à la revitalisation ;
- > D'identifier les aides du programme nécessaires à l'élaboration, la consolidation ou la mise en œuvre du projet de territoire

Ce dispositif indique également que dans un délai de 18 mois maximum à compter de la date de signature de la convention d'adhésion à Petites Villes de Demain, le projet de territoire devra être formalisé notamment par une convention d'ORT (Opération de Revitalisation Territoriale). Ce travail, démarré il y a un an, est désormais finalisé. La signature de la convention d'adhésion à « Petites Villes de Demain » sera donc commune à la signature de la convention d'ORT multi-sites du Pays de Falaise.



CONTACT PRESSE

Service Communication
Communauté de Communes du Pays de Falaise
Tél : 02.31.90.42.18 - communication@paysdefalaise.fr

COMMUNIQUÉ DE PRESSE